# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

**QUESTIONS AU CONSEIL d'ETRECHY ENSEMBLE ET SOLIDAIRES** 

## 1. Route de Vaucelas.

Les riverains de la Route de Vaucelas ont reçu un courrier d'ERDF et France Télécom en vue de l'enfouissement des réseaux.

Ils doivent effectuer des travaux (tranchée allant de la rue jusqu'au compteur intérieur) parfois très coûteux et des difficultés sont probables pour plusieurs d'entre eux.

- Quels délais sont accordés pour effectuer ces travaux et quel est le calendrier retenu
- Quel est le détail du projet (trottoirs, piste cyclable, emplacements voitures...)
- Une réunion d'information avait été promise par la Commune aux riverains pour mars 2011, quand aura-t-elle lieu ?

#### Réponse:

Le marché de travaux de la route de Vaucelas n'étant pas notifié, il nous est aujourd'hui impossible de fournir un calendrier. Néanmoins, nous sommes en mesure d'affinner que le chantier débutera avant la fin de l'année.

Comme évoqué en commission Travaux, ce marché englobe l'assainissement, la voirie (circulation douce pour piétons et vélos, trottoirs et stationnement).

Une réunion d'information à d'ores et déjà eu lieu en 2011, une seconde sera programmée dès la notification du marché et avant le démarrage du chartier.

# 2. Contrat départemental communal.

Nous avons appris que les 400.000€ du Conseil général évoqués dans la délibération du 17 décembre 2010 n° 53/2010 ne seraient plus disponibles : pouvez-vous nous informer plus complètement sur l'état de ce dossier ?

## Réponse:

La DRCL (Direction des Relations avec les Collectivités Locales), que nous avons eue par contact téléphonique la semaine dernière, nous a contactés très récemment pour nous proposer la date de signature du contrat départemental communal (vers le 5 ou 12 décembre prochains). Les 410 000  $\in$  de subvention attendus sont parfaitement disponibles. Un courrier d'acceptation du contrat départemental a été reçu dans les services il y a déjà quelques mois.

# 3. Règlement de zone du parking de la gare.

Concernant le non respect du règlement de zone UE sur la surface du parking de la gare, il a été répondu, à notre question au Conseil municipal précédent, qu'avec la plantation des deux arbres manquants, tout était parfaitement respecté. Or les 20% d'espaces verts ont été éludés de la réponse. Nous demandons donc de nouveau : quel aménagement est prévu pour que les 20% de 3880m2 (soit 776 m2) soient rendus à un aménagement en espaces verts ?

Le non respect par la commune de cette obligation serait un mauvais signe envoyé à tous ceux qui tentent de s'affranchir du respect de la règlementation. Quelle serait en effet la crédibilité de la commune si elle ne s'impose pas à elle-même ce qu'elle entend imposer aux autres ?

## Réponse:

La zone UE est destinée à recevoir de l'habitation et des activités économiques constituant un tissu urbain moins dense et plus aéré que le centre ancien, tout en étant localisé à proximité de la zone UA. Elle concerne le pourtour de la zone UA

S'agissant ici d'une réhabilitation, le choix a été fait de reconduire à l'identique l'existant, sans diminuer le nombre de places. Une diminution du nombre de places aurait été incomprise par les usagers. (Nombre de stationnement inchangés)

Ainsi, dans le cadre de cet aménagement, le nombre de places handicapées passe de 2 à 3, 3 arrêts minute et 2 emplacements moto ont été créés.

La sécurisation des véhicules et piétons a été renforcée, l'éclairage et l'assainissement ont été refaits (bacs déshuileur pour hydrocarbures). Des abris vélo seront bientôt installés.

## 4. Taxe foncière 2011.

Des contribuables d'Etréchy se sont inquiétés de ne pas avoir reçu leur avis d'imposition pour la taxe foncière 2011. En fait, il semblerait que ce soit le cas pour tous les contribuables de la commune et aussi ceux des autres communes de la Communauté "Entre Juine et Renarde", le taux de la TOM n'ayant pas été communiqué à temps à l'administration fiscale.

Pouvez-vous nous indiquer si cette explication est la bonne et si oui quelles sont les raisons objectives de ce retard ?

N'aurait-il pas été souhaitable d'informer les contribuables qu'ils ne recevraient pas leur avis à la date habituelle d'échéance ?

#### Réponse:

Un texte devrait être inséré dans le prochain « Vivre à Erréchy » expliquant les causes et conséquences du sujet que vous soulevez :

« Le Conseil Communautaire d'Entre Juine et Renarde a voté les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2011 en Avril dernier, en affectant des taux différenciés par secteur, au regard des caractéristiques des prestations. Or, l'Etat observe que cette délibération aurait dû intervenir avant le 15 octobre 2010, sauf à fixer un taux unique pour l'ensemble du territoire concerné. L'application d'une telle mesure se serait traduite par un quasi doublement de la taxe pour Etréchy, ce qui est inacceptable.

Au terme d'une discussion, l'Etat a reconnu tacitement le bien-fondé de notre délibération et l'impossibilité administrative pour notre Communauté de délibérer avant le 15 octobre 2010, (sortie du SEDRE pour Chamarande et dissolution du SIRCOM de la Ferté Alais courant décembre 2010).

Dès lors, les services fiscaux devront émettre les avis d'imposition dans une période décalée, ce qui devrait provoquer le report de l'exigibilité de cet impôt vers le 15 décembre 2011. »

#### 5. Couloirs aériens.

La mobilisation des élus et de la population ne doivent pas faiblir pour éviter que la DGAC et le Ministre des transports ne parviennent à déplacer les nuisances aériennes aux dessus de nos têtes sans les diminuer de manière significative ailleurs. Alors que les échéances annoncées pour le déplacement du couloir se rapprochent, disposez-vous d'informations sur l'évolution de ce dossier ?

#### Réponse:

Un courrier cosigné par Claire Lise Campion, Franck Marlin et Jean Jacques Boussaingault a été adressé en avril dernier à Mme Kosciuszko-Morizet lui demandant d'approuver le projet soutenu par l'ACNUSA, permettant de maintenir le couloir actuel et de réduire les nuisances déjà existantes.

Le 7 octobre, Mme Kosciuszko-Morizet a confirmé à Jean Jacques Boussaingault sa décision de mettre en place les nouvelles procédures proposées par la DGAC. En conséquence une nouvelle mobilisation est prévue prochainement.